

Autisme. Les impôts jugent que l'asso fait du profit



Anna Presti, trésorière de l'association Autisme Trégor Goëlo, et Gwénaëlle Lair, présidente.

Marina Chélin

L'association Autisme Trégor Goëlo a demandé aux impôts de lui accorder un statut d'intérêt général. Refus de l'administration fiscale qui lui reproche même son caractère lucratif !

Abasourdies. Gwénaëlle Lair et Anna Presti, présidente et trésorière d'Autisme Trégor Goëlo, n'en reviennent toujours pas. Mi-janvier, l'association lannionnaise s'est vue refuser par la direction des finances publiques des Côtes-d'Armor le statut « d'intérêt général ». Pire, l'administration fiscale a jugé que Autisme Trégor Goëlo exerçait « des activités de nature lucrative ».

« Une simple formalité... »

« Tout a commencé quand la société Orange nous a demandé de lui fournir un rescrit fiscal », explique

Gwénaëlle Lair. Ce papier était, en effet, nécessaire pour boucler un dossier de mécénat de compétence. En clair, via ce dispositif, un salarié d'Orange en fin de carrière peut être mis à disposition de l'association jusqu'à sa retraite. Une aubaine pour Autisme Trégor Goëlo, qui trouve là une aide précieuse pour gérer notamment une imposante paperasserie. « Je pensais que ce serait une simple formalité, raconte la présidente. On m'a répondu que pour avoir ce papier, il fallait que l'association soit reconnue d'intérêt général. On a donc monté un dossier... ». Gwénaëlle et Anna étaient confiantes, pensant que l'accompagnement des enfants autistes et de leur famille répondait largement au critère.

Mais elles sont tombées des nues en recevant, il y a un mois, la réponse des impôts. « On nous reproche d'employer une psychologue spécialisée dans les méthodes comportementales, qui vient du Morbihan. On nous dit que cela fait concurrence aux professionnels du secteur. Mais ici, nous n'avons trouvé personne de formé à l'autisme ! ». Autre repro-

che fait par les impôts : les formations sur les méthodes d'apprentissage dispensées aux parents, mais aussi à des professionnels. Là encore, la direction des finances publiques estime qu'il s'agit « d'un service aux entreprises d'un caractère lucratif ». « On ne gagne pas un sou là-dessus », s'indigne une nouvelle fois Gwénaëlle, qui rappelle que le fonctionnement se fait exclusivement sur fonds privés (dons, appels à projet, manifestations...).

Appel de la décision

L'association va faire appel de la décision des impôts. Si le refus d'accorder le statut d'intérêt général se confirmait, la présidente craint que l'association ne soit mise en péril. « Le comble, c'est que l'on pourrait même nous faire payer des impôts commerciaux ! ». Gwénaëlle et Anna se seraient volontiers passées de cet imbroglio fiscal. « Cela nous prend un temps fou. Et c'est du temps que l'on ne passe pas à s'occuper de nos enfants... ». Des enfants autistes, qui sont, à ce jour, 47, de Morlaix à Saint-Brieuc, à être aidés par l'association.